



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.32
16 octobre 1986

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 10 octobre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Jones (Grenade)
M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Mme Mauala (Samoa)
M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. JONES (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Mon gouvernement ne doute pas un instant que vous saurez conduire à une conclusion heureuse les travaux de la quarante et unième session. En outre, je tiens à rendre hommage aux efforts fructueux de votre prédécesseur, M. Jaime de Piniés, qui a présidé la quarantième session avec impartialité, souplesse et dynamisme.

Enfin, c'est une grande joie de voir le Secrétaire général de retour à son poste et complètement rétabli.

Je suis heureux de pouvoir dire que mon pays poursuit son redressement politique et économique. Pendant l'année écoulée, des organisations sociales et politiques ont été créées et les activités de la société se sont déroulées sans entraves. Voilà qui augure bien de la société démocratique que nous nous efforçons de restaurer et de maintenir. Si les initiatives faites pour édifier notre économie se multiplient à un rythme soutenu, elles continuent cependant à se heurter à des problèmes de structure et autres. De toute évidence, la stabilité politique et sociale à laquelle les Grenadins aspirent dépend du succès de nos programmes économiques. A cet égard, je renouvelle notre appel à la communauté internationale afin qu'elle nous accorde l'aide supplémentaire nécessaire pour appuyer nos efforts nationaux de relance économique grâce à une réforme budgétaire et fiscale.

Ma délégation n'a pas oublié les paroles de ceux qui, au cours de la session commémorative du quarantième anniversaire de la fondation des Nations Unies, ont évoqué avec éloquence les principes de la Charte. Mon pays espère que la bonne volonté et les déclarations de bonnes intentions qui ont caractérisé la dernière session se traduiront pendant l'actuelle session par des mesures décisives.

Cela dit, alors que les représentants débattent des questions auxquelles la communauté internationale est confrontée et dont la plupart semblent figurer en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, souvenons-nous qu'il y a de nombreuses similarités dans notre apparente diversité et que les questions qui nous

M. Jones (Grenade)

unissent sont plus nombreuses que celles qui nous divisent. Pour les Etats Membres, s'offre-t-il une meilleure occasion que cette Année internationale de la paix pour prendre un nouveau départ, pour se lancer à la recherche d'une paix authentique et durable? A cet égard, les superpuissances ont le devoir solennel et la lourde responsabilité de guider avec sincérité et résolution cette recherche de la paix. "Il faut que la paix soit dans vos coeurs si vous voulez la donner aux autres." Dans notre recherche de la paix, nous devons avancer, mais ne pas nous fatiguer; nous devons courir, mais ne pas nous épuiser.

M. Jones (Grenade)

Les Nations Unies, en termes de géographie, de démographie, de doctrine politique, de langue, de culture et d'attitude, sont un microcosme et, en tant que tel, ont l'obligation et l'autorité morale de plaider la cause de la paix en cette Année internationale de la paix, qu'elles ont proclamée au cours de la session commémorative.

La menace d'une destruction nucléaire, qui fait de l'humanité une espèce menacée d'extinction, plane sur nous comme l'épée de Damoclès. Qu'on ne se fasse aucune illusion : les immenses arsenaux d'armes nucléaires n'offrent aucune possibilité de parvenir à l'instauration et au maintien de la paix internationale. En fait, les possibilités d'une telle paix n'accroîtront que lorsque le désarmement nucléaire deviendra une doctrine politique fondamentale de l'ordre du jour des superpuissances et d'autres Etats qui, en ce moment, se lancent inconsidérément dans la prolifération nucléaire. Nous renouvelons donc l'appel de la communauté internationale à ces puissances, afin qu'elles n'épargnent aucun effort pour résoudre pacifiquement tous leurs différends, notamment leur rivalité nucléaire sur terre, dans les mers et dans l'espace extra-atmosphérique. Beaucoup trop d'argent est dépensé chaque année pour développer et perfectionner des méthodes de destruction massive. Nous demandons aux puissances intéressées qu'une partie au moins de cet argent ainsi dépensé soit utilisée pour financer les programmes de développement des pays sous-développés des Caraïbes, de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et pour offrir emplois et autres possibilités à leurs citoyens économiquement faibles. J'estime que ce serait là une contribution significative à la paix, au progrès et à la stabilité du monde.

Mon gouvernement a pris note avec satisfaction d'événements apparemment positifs survenus ces derniers mois dans le domaine du désarmement, des négociations connexes et des relations Est-Ouest. Toutefois, le fait que peu de progrès significatifs aient été réalisés augmente notre angoisse et nous incite à demander, voire exiger, de plus grands efforts en faveur d'un désarmement nucléaire et d'une réduction des armements. De tels efforts doivent viser à atténuer la suspicion, instaurer la confiance mutuelle et augmenter les possibilités de paix et de sécurité internationales.

Le Gouvernement de la Grenade est convaincu que des échanges éducationnels et culturels constituent la méthode la plus facile, la plus simple et la moins

M. Jones (Grenade)

onéreuse de promouvoir la paix internationale. Les possibilités dans ce domaine devraient être pleinement et rapidement étendues pour le bien de toute l'humanité. Nous demandons à tous les Etats, notamment ceux ayant des systèmes politiques différents et ceux que divisent des différends, d'encourager le recours au véhicule universel de la culture et de promouvoir les liens d'amitié et de coopération entre tous les peuples du monde.

Les membres de la communauté internationale s'accordent généralement à reconnaître que la pratique odieuse, cruelle, inhumaine et dégradante de l'apartheid est inacceptable et indéfendable. C'est là du racisme et de l'injustice systématisés et institutionnalisés qui n'ont pas leur place dans la société civilisée. Il faut donc démanteler dès maintenant ce système. Toutefois, il y a désaccord sur la stratégie et la méthode à suivre pour y parvenir, mais la Grenade appuie tous les efforts et mesures susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif. A cet égard, nous faisons nôtre l'appel lancé en faveur de la remise en liberté immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, l'éminent leader noir sud-africain, ainsi que de tous les prisonniers politiques qui croupissent actuellement dans les geôles sud-africaines, et en faveur d'un dialogue national immédiat et authentique.

La libération et la démocratisation de la société sud-africaine est la responsabilité solennelle de toutes les nations, grandes ou petites, et nous devons prendre des mesures concertées pour y parvenir sans plus de retard. La Grenade estime également que le moment est venu de recourir aux sanctions globales et contraignantes dans notre lutte contre l'apartheid, en dépit des coûts qu'implique une telle stratégie. Je voudrais faire état de la très précieuse contribution apportée par les gouvernements et les peuples des Etats de première ligne à la lutte contre l'apartheid et les féliciter pour leur héroïsme face à d'immenses difficultés.

Pendant combien de temps encore allons-nous tolérer l'intransigeance de l'Afrique du Sud? Pendant combien de temps encore allons-nous tolérer l'inhumanité dont il fait preuve à l'égard de l'homme noir? Le droit inaliénable de tous les peuples à l'indépendance et à l'autodétermination ne doit pas être dénié à la majorité noire d'Afrique du Sud et de Namibie et ne doit pas être compromis.

Avec l'autorisation du Premier Ministre de mon pays, je vais citer la déclaration qu'il a faite le 15 octobre 1985 devant cet organe, au cours de la session commémorative, dans laquelle il a déclaré entre autres :

M. Jones (Grenade)

"pour réaliser les grands espoirs que la Charte a fixés pour l'humanité, les Nations Unies doivent affronter certaines réalités fondamentales. Même si le monde ne sera sans doute jamais pleinement à l'abri de l'injustice, il convient de reconnaître sans ambiguïté qu'il ne peut y avoir de paix durable lorsque l'injustice est institutionnalisée. Par conséquent, des mesures ... collectives s'imposent pour débarrasser l'Afrique du Sud du fléau de l'apartheid et du gouvernement minoritaire, et pour octroyer l'indépendance à la Namibie." (A/40/PV.35, p. 48/50)

Pour plus de précision et pour éviter tout doute, je confirme une fois encore la position de mon gouvernement sur la question de l'Afrique du Sud et celle de la Namibie : la Grenade demeure opposée sans réserve au principe de l'apartheid en tant que système de gouvernement; la Grenade appuie toujours l'appel international en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance pour les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie sous un gouvernement par la majorité; la Grenade continue d'exiger le démantèlement du système de gouvernement de l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud; la Grenade, dans toute la mesure du possible, et conformément à sa propre politique, appuie toute mesure ou toute action de la communauté internationale visant à démanteler l'apartheid et à instituer un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud; la Grenade estime que des sanctions globales et contraignantes constituent l'un des moyens efficaces de persuasion dont dispose la communauté internationale et qu'elles devraient être imposées sans retard; la Grenade appuie l'appel en faveur de la remise en liberté immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques détenus en ce moment dans les prisons sud-africaines; la Grenade appuiera toute résolution ou toute motion demandant que soient imposées des sanctions ou toute autre mesure, à condition qu'une telle mesure ou une telle motion soit présentée en termes précis et traite spécifiquement de cette question.

M. Jones (Grenade)

Dans notre hémisphère, l'escalade continue de la tension en Amérique centrale constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies doit donc observer attentivement la situation et faire en sorte qu'elle ne devienne pas incontrôlable. La Grenade estime qu'une solution politique est le meilleur moyen d'instaurer la paix dans la région et elle invite toutes les parties intéressées à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié de toutes les questions, dans le cadre proposé par le Groupe de Contadora.

Au Moyen-Orient, le conflit arabo-israélien, la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les nombreuses questions qui s'y rattachent font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales et doivent être résolus pacifiquement et équitablement, par des moyens bilatéraux et multilatéraux honorables, avec l'assistance de la communauté internationale. Le sort de la communauté bahaïe dans la région est également une source de préoccupation et nous devrions commencer à l'examiner sérieusement.

La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique est un exemple convaincant de la valeur que peut avoir une action collective pour traiter de questions de portée mondiale et les leçons que nous en avons tirées devraient nous servir dans les efforts que nous faisons pour régulariser les relations économiques internationales et instaurer des mesures et des directives pour corriger les déséquilibres par une redistribution plus équitable des facteurs économiques disponibles.

Il est clair que la crise de la dette, qui menace de saper les structures économiques et sociales dans les pays en développement, a également eu des conséquences inquiétantes dans les milieux financiers et gouvernementaux du monde développé. Les proportions de l'interdépendance économique globale devraient rappeler énergiquement aux pays développés qu'ils ne peuvent éluder les conséquences de la pauvreté, de la faim et de la croissance négative constantes qui sévissent dans les pays en développement. Le système multilatéral doit donc avoir sa place dans les efforts que nous faisons pour trouver des solutions à ces crises.

De même, nous désirons que des efforts vigoureux soient poursuivis pour établir un nouveau système de règlements commerciaux dans le cadre du GATT. Un ajustement par la croissance et le développement dépend, entre autres, des conditions d'importation et d'exportation, et également, des capacités de production

M. Jones (Grenade)

de nos économies et de l'adoption par des institutions financières internationales de politiques appropriées. La Grenade attend avec intérêt des réformes fondamentales dans ces domaines de haute priorité et elle oeuvrera en leur faveur.

Les différents facteurs et problèmes spécifiques qui caractérisent les pays insulaires en développement ont été bien documentés et ont été exposés à la communauté internationale. Parmi les plus importants se trouvent la question inhérente et multidimensionnelle de la vulnérabilité. En fait, la survie économique et politique de ces Etats dépend de la mesure dans laquelle les facteurs structurels et autres qui constituent cette menace seront corrigés par des efforts de développement endogène, complétés par des programmes spéciaux d'assistance et de coopération.

Mon gouvernement lance un appel pour que l'on fasse montre de plus de compréhension envers le sort des petits Etats insulaires en développement et que les institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres institutions multilatérales et les pays donateurs élaborent des plans novateurs pour aider ce groupe d'Etats désavantagés.

Le trafic illicite des stupéfiants et de substances dangereuses, qui s'étend comme un fléau sur la face de la terre et ronge la trame de la société, mettant en danger la vie des jeunes dont dépend notre avenir, est aussi sujet de grave inquiétude pour la communauté mondiale. Une poussée correspondante de la violence accompagne cet engouement pour ces substances dangereuses et se transforme rapidement, dans de nombreuses sociétés, en une culture parallèle assez louche.

L'escalade du terrorisme international est également une source de vive inquiétude. Les terroristes deviennent chaque jour plus audacieux, frappant à volonté et semant partout la terreur et la mort parmi des populations innocentes et sans méfiance. La paix et la sécurité mondiales sont en danger et la communauté internationale doit agir rapidement pour enrayer et contrôler ce fléau, et finalement le détruire.

La lutte contre ces deux menaces sera sans doute coûteuse et astreignante, et aucune nation ne pourra, à elle seule, la mener à bien. Il est donc indispensable que tous les pays coopèrent étroitement pour mettre au point des mécanismes pratiques de sécurité et d'échange de renseignements, et pour faire face aux dépenses encourues. C'est à l'Assemblée d'ouvrir la voie en coordonnant nos efforts et en fournissant la protection qui nous permettra à tous d'apporter notre contribution à la victoire finale.

M. Jones (Grenade)

Ma délégation est convaincue que la poursuite de ces objectifs, parmi d'autres, qui ont un dénominateur commun pour tous les intéressés, nous permettra d'éviter les attitudes d'affrontement et d'antagonisme qui entravent le progrès et font obstacle au consensus et à l'unanimité. En fait, dans notre apparente diversité il y a beaucoup de similarités. Les éléments qui nous unissent sont beaucoup plus nombreux que ceux qui nous divisent. Dans cette haute instance, la responsabilité qui nous incombe est d'identifier et d'accentuer nos similarités, tout en essayant honnêtement et sincèrement de nous attaquer à nos différences apparentes. Notre époque exige avant tout que l'on pratique la coopération internationale, dans un esprit de fraternité et dans une atmosphère de paix sûre et durable, et nous devons tout faire pour y parvenir.

M. VAGI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je vous félicite de votre élection au poste important de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, les travaux de l'Assemblée seront menés avec efficacité et couronnés de succès.*

* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Vaqi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Au nom de mon pays, j'aimerais également dire à quel point nous sommes reconnaissants à votre prédécesseur, M. de Piniés, de l'Espagne, de l'excellent travail qu'il a accompli. En outre, je voudrais ajouter la voix de mon gouvernement au chœur de ceux qui ont déjà loué le travail accompli par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est située dans une région du monde qui porte le nom de la paix : l'océan Pacifique. Mais nous n'en sommes pas pour autant à l'abri des problèmes que connaît la planète que les peuples situés dans d'autres régions du monde.

Les gouvernements de notre région ont été en mesure d'apporter des contributions modestes mais réelles à la solution des problèmes régionaux, mais nous restons très exposés à de nombreux autres problèmes. De fait, les Etats insulaires du Pacifique sud sont probablement plus exposés à certains problèmes que les pays d'autres régions du monde.

Le Pacifique sud est l'une des quelques régions du monde où le colonialisme à l'ancienne continue d'exister. Les peuples de notre région se tournent vers les peuples du reste du monde pour obtenir leur aide et leur appui afin de mettre fin au colonialisme. Nous appuyons les peuples qui s'efforcent de s'émanciper du colonialisme dans d'autres régions du monde.

Malgré son nom, le Pacifique n'est pas non plus à l'abri de la course aux armements. En fait, certaines parties de la région sont utilisées par un certain nombre de puissances nucléaires afin de procéder à des essais d'armements et à des exercices de tir.

La situation du marché des produits de base, ainsi que le déclin général des prix des ces produits, nous affectent profondément.

L'indifférence croissante à l'égard des problèmes des pays en développement, décrite négligemment comme "fatigue de l'assistance", a affecté profondément la capacité de mon gouvernement de fournir les services dont ont besoin nos peuples et d'améliorer le niveau de vie futur.

L'incapacité persistante des gouvernements des pays développés à régler les problèmes posés par le nouvel ordre économique international rend les objectifs les plus modestes, comme l'autonomie fiscale, que mon gouvernement souhaite vivement atteindre, difficiles à atteindre.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

L'année 1986 est l'Année internationale de la paix. Aux termes de la Charte, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaitent la paix. Nous nous disons tous en faveur de la paix, mais qu'avons-nous réellement fait pour réaliser cet engagement commun?

L'Organisation des Nations Unies, créée à la suite de la deuxième guerre mondiale, devait, selon ses fondateurs, être le moyen de garantir la paix, une paix authentique et durable. Les fondateurs des Nations Unies ont reconnu, comme la Charte en témoigne, qu'une telle paix n'est pas simplement l'absence de guerre. Ils ont estimé qu'une paix internationale authentique et durable n'est possible que si nous nous attaquons aux causes profondes des conflits internationaux.

L'inéquité, le refus de reconnaître les droits de l'homme fondamentaux et la course aux armements sont des menaces certaines pour la paix, aussi bien que l'agression militaire ouverte.

Cependant, année après année, des dirigeants venus de toutes les régions du monde parlent devant cette assemblée pour exprimer leur volonté de paix sans que rien ou presque rien ne soit fait concrètement. De fait, les tensions internationales augmentent. Les Nations Unies ont aujourd'hui une génération. Pouvons-nous espérer que la seconde génération sera plus productive? Il est certain qu'elle doit l'être, pour nous-mêmes, pour nos enfants et, si l'humanité doit survivre, pour les enfants de nos enfants.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la mesure de ses ressources, est un Membre actif des Nations Unies. Pour des pays comme le mien, les Nations Unies sont un instrument vital, irremplaçable même, pour garantir les intérêts régionaux, internationaux et mondiaux.

Les gouvernements successifs de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont toujours pensé qu'il allait de notre intérêt de préserver et de renforcer la coopération internationale. Nous attachons un intérêt particulier au renforcement du système des Nations Unies. Nous sommes par conséquent préoccupés par toute mesure qui affaiblirait les Nations Unies ou réduirait la participation à ses travaux.

Nous invitons instamment les autres gouvernements à entendre l'appel du Secrétaire général qui met en garde contre la situation financière des Nations Unies et nous les invitons à faire leur possible pour apporter leur aide.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Même si notre capacité d'influer sur les événements est limitée, mon gouvernement et d'autres gouvernements de la région sont déterminés à utiliser l'influence dont ils disposent pour que soit assuré le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous acceptons pleinement les obligations qui découlent de l'égalité souveraine entre les nations du monde.

Mon gouvernement a donc récemment conclu les négociations d'un traité de respect mutuel d'amitié et de coopération avec notre voisin le plus proche, l'Indonésie. Nous sommes convaincus que le respect mutuel est et doit être le point de départ de relations pacifiques et équitables entre des Etats souverains. L'amitié et la coopération, qui sont les objectifs que tous les Etats Membres des Nations Unies prétendent partager, doivent sûrement en découler.

Avec les Gouvernements des Iles Salomon et du Vanuatu, nous avons formé un groupe d'avant-garde, fer de lance qui a pour tâche d'examiner pour action l'ensemble des problèmes qui préoccupent particulièrement les Etats mélanésiens. Ce fer de lance est le symbole d'un effort commun et non pas celui d'une arme offensive. Le groupe n'a pas pour but de menacer d'autres pays ou d'autres groupes régionaux. Il est fortement voué à l'instauration de formes plus larges de coopération régionale et internationale.

En janvier, mon gouvernement a décidé d'adhérer à la Convention et au Protocole des Nations Unies relatifs à la situation des réfugiés. Cette décision concrétise notre attachement aux principes humanitaires universels et vitaux. Nous recevons déjà une aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

En dépit des nombreuses résolutions des Nations Unies en faveur du contrôle des armements et du désarmement, la course aux armements se poursuit à toute allure. Mon gouvernement est heureux de prendre note de la tenue de la réunion au sommet des dirigeants des deux superpuissances et nous en espérons des résultats positifs.

Dans l'ensemble, nous sommes tout de même frappés par le manque de progrès dans le contrôle des armements, sans parler du désarmement complet. La course aux armements nucléaires menace non seulement les principaux protagonistes, mais aussi tous les autres pays.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Même si la profonde horreur d'une guerre nucléaire peut être évitée, le tort causé du fait que tant d'argent, d'énergie et de talent sont détournés du règlement des problèmes pressants de la souffrance humaine et du développement est tout simplement scandaleux.

Mon gouvernement accorde naturellement une grande priorité à la situation en matière de sécurité de la région qui nous entoure, mais nous ne sommes pas pour autant indifférents aux événements qui peuvent se produire ailleurs.

Mon gouvernement continue donc de demander instamment à toutes les parties concernées au Moyen-Orient de parvenir à une solution équitable et pacifique de leurs problèmes, compte tenu du droit d'Israël d'exister et de la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens. Nous exhortons les gouvernements de la région à s'employer de façon constructive à régler les problèmes qui leur sont communs. De même, nous prions instamment toutes les parties concernées d'oeuvrer en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

Mon gouvernement continue d'être horrifié par le prix terrible en vies humaines et en dommages matériels qu'entraîne la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Il y a là assurément un problème qui concerne de la façon la plus directe notre attachement collectif à la paix.

Pour des raisons évidentes, la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est préoccupée par les droits des populations des petits Etats. Pour des raisons tout aussi évidentes, nous ne pouvons que déplorer les pertes en vies humaines et le gâchis de ressources que continue d'entraîner le non-respect de ces droits. C'est la raison pour laquelle nous voulons redire notre opposition au fait que le Viet Nam continue d'occuper le Kampuchea. Nous notons avec satisfaction qu'il y a peut-être des signes de changement en la matière. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles accordent toute l'attention nécessaire aux propositions constructives qui ont été avancées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) afin de régler ce problème.

Nous continuons de déplorer également l'occupation actuelle de l'Afghanistan par les forces armées de l'Union soviétique. En ce qui concerne les régions situées à l'est de notre pays, nous lançons un appel à tous les pays qui ont des intérêts en Amérique centrale afin qu'ils tiennent dûment compte des efforts qui sont faits par le Groupe de Contadora pour restaurer la paix et la stabilité dans la région.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée invite les Gouvernements de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à oeuvrer à une réunification pacifique. Nous sommes favorables à l'admission des deux Corée à l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'un des grands principes directeurs de notre politique étrangère, nous lançons un appel aux gouvernements du monde entier afin qu'ils respectent le droit des pays indépendants, quelle que soit leur taille, d'agir indépendamment de toute ingérence extérieure non souhaitée.

Nous demandons que soient renforcés les efforts de coopération afin de s'attaquer aux causes du terrorisme dans le monde et de lutter contre le crime international.

Tout comme d'autres peuples qui ont fait l'expérience du joug colonial, les Papouans-Néo-Guinéens non seulement attachent beaucoup d'importance à l'indépendance du pays, mais ont la ferme conviction que les autres peuples colonisés ont droit à l'indépendance. Nous savons que notre conviction est conforme à la position exprimée dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements successifs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont toujours appuyé ces résolutions.

La décolonisation dans le Pacifique sud s'est généralement faite de façon pacifique. Les gouvernements et les peuples des anciennes puissances coloniales continuent de jouer un rôle actif dans la région en tant que donateurs, investisseurs, partenaires commerciaux et membres de la Commission du Pacifique sud.

Par conséquent, mon gouvernement est concerné au plus haut point par la tournure que semblent prendre les événements en Nouvelle-Calédonie. D'autres gouvernements de la région sont tout aussi concernés. Depuis 1984, plus de 20 personnes en Nouvelle-Calédonie, la plupart appartenant à la population mélanésienne canaque, ont été tuées par des membres des forces armées françaises ou des colons français. Nombreux sont ceux qui ont été blessés, ces dernières semaines encore. Le précédent gouvernement français avait, je crois, commencé à réagir de façon sérieuse et positive face à l'aggravation de la situation.

Les représentants ici présents sont sans doute au courant de la décision prise par les 13 membres du Forum du Pacifique sud, principale organisation régionale du Pacifique sud, qui vise à demander que la Nouvelle-Calédonie soit de nouveau inscrite sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies. La récente

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

réunion au sommet du Mouvement des non-alignés à Harare, au Zimbabwe, a été l'occasion d'appuyer fortement la décision du Forum du Pacifique sud demandant "l'autodétermination et le passage rapide de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, conformément aux droits et aspirations de la population autochtone", c'est-à-dire les Canaques.

Nous notons avec plaisir qu'au cours de la session, bon nombre de gouvernements ont exprimé leur ferme appui à la juste lutte des Canaques pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Tous ceux d'entre nous que préoccupe la situation en Nouvelle-Calédonie espèrent que l'Assemblée générale sera favorable à la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies au cours de la présente session.

Dans le Pacifique sud se trouvent beaucoup - beaucoup trop - de territoires encore sous tutelle aujourd'hui, comme cela a été noté lors de la réunion au sommet des non-alignés. La France ne se contente pas seulement d'être la principale puissance coloniale qui reste dans notre région; elle fait également preuve de dureté, agissant sans vergogne. Le Gouvernement français semble considérer que le Sud-Pacifique n'est guère plus qu'un lieu bien utile pour procéder aux essais d'armements et le théâtre où il peut mettre en pratique ce qu'il lui reste d'ambition impériale.

Mon gouvernement, à l'instar des autres gouvernements de la région, se félicite et se réjouit du rôle constructif que le Gouvernement français et d'autres gouvernements d'Europe occidentale jouent dans la région par le biais de la Convention de Lomé et de différentes façons. Mais la France n'est pas un pays du Sud-Pacifique, la Nouvelle-Calédonie n'est pas une partie de la France et soutenir l'un ou l'autre, comme le fait le Gouvernement français, est pure illusion.

La Nouvelle-Calédonie est à tous égards une colonie française. De même pour la région que le Gouvernement français s'obstine à appeler "la Polynésie française". Il en va de même pour Wallis et Futuna. La population autochtone de la Nouvelle-Calédonie est différente de la population française de la métropole. Les Canaques sont des Mélanésiens. Ils s'expriment et agissent par le biais du Front de libération nationale canaque socialiste, le FLNKS. Contre toute raison, le Gouvernement français continue de considérer la Nouvelle-Calédonie comme une

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

partie de la France. Il ignore les Canaques et lorsqu'il ne peut pas les ignorer, il s'efforce de les faire taire. Il leur refuse toute possibilité de progrès. Le Gouvernement français est, d'une façon générale, indifférent et même opposé aux droits légitimes des Canaques. Il poursuit une politique d'intimidation vis-à-vis des Canaques. Il apporte un soutien actif aux oppresseurs actuels ou potentiels des Canaques.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Au mépris flagrant du paragraphe 8 de la résolution 35/118 des Nations Unies, le Gouvernement français continue à installer des Français métropolitains en Nouvelle-Calédonie. Il renforce sa présence militaire au point que, en Nouvelle-Calédonie, elle est à peu près deux fois plus importante que les forces armées réunies de tous les pays insulaires du Forum. On compte aujourd'hui un soldat français armé pour deux familles canaques mélanésiennes en Nouvelle-Calédonie. Les soldats envoyés en Nouvelle-Calédonie pour réprimer le FLNKS sont habilités à voter lors des élections locales, comme le sont également d'autres résidents à court terme de la France métropolitaine.

Par le biais d'une combinaison de propagande hostile, de campagne d'intimidation et d'intervention militaire active, le Gouvernement français semble déterminé à refuser de reconnaître les droits légitimes des Canaques, droits qui leur sont reconnus par la Charte des Nations Unies.

Nous trouvons qu'il est à la fois paradoxal et navrant que le gouvernement d'un pays qui a connu les terribles souffrances d'attaques terroristes gratuites contre des civils innocents soit engagé lui-même dans une politique de terreur dans notre région.

Mon gouvernement estime que nous manquerions à nos devoirs vis-à-vis des Canaques et vis-à-vis des principes que nous défendons si nous n'appelions pas l'attention de l'Assemblée générale sur la situation en Nouvelle-Calédonie. L'Organisation des Nations Unies, qui a joué un rôle vital dans la décolonisation pacifique du Pacifique sud, perdra sa crédibilité dans l'ensemble de la région si elle ne répond pas rapidement, vigoureusement et efficacement à la situation.

La réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des Nations Unies des territoires non autonomes n'est qu'une mesure modeste, qui ne menace personne. Nous espérons qu'une telle mesure permettra au Gouvernement et au peuple de la France de prendre mieux conscience des conséquences de leurs actions et qu'elle les sensibilisera à la réalité de leurs responsabilités et de leurs intérêts à long terme dans la région.

Conformément à la position très ferme que nous avons adoptée en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, nous appuyons les appels à l'autodétermination que lancent d'autres peuples qui sont encore sous domination coloniale dans d'autres régions du monde. En particulier, nous appuyons le droit légitime du peuple namibien à s'affranchir de l'oppression sud-africaine.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

L'opposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux vils principes et aux exécrables pratiques de l'apartheid est bien connue. Nous déplorons non seulement l'apartheid lui-même mais également le tribut que la communauté africaine doit verser en dignité, en vies humaines et en biens matériels, du fait des tentatives désespérées qui sont faites par l'odieux régime de Pretoria pour maintenir l'apartheid. Nous demandons à tous les gouvernements qui peuvent influencer le cours des événements en Afrique du Sud d'utiliser cette influence afin de mettre un terme à l'apartheid. Nous condamnons les attaques armées répétées, gratuites et manifestement illégales qui ont été perpétrées à plusieurs reprises par le régime d'apartheid contre les pays voisins.

Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, mon gouvernement déplore la lenteur des progrès réalisés vers un contrôle des armements et le désarmement, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive. Nous sommes tout à fait opposés aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère. Par conséquent, nous voulons rappeler les protestations que nous avons déjà élevées contre la poursuite des essais nucléaires français dans notre région.

Comme la plupart des Français, les populations des Iles du Pacifique ne veulent pas que leurs enfants respirent un air, boivent une eau ou absorbent des aliments contaminés par la pollution nucléaire. Les populations de la région ont une expérience directe de la réalité de ces essais nucléaires, qui étaient censés être sans danger. Elles ont été marquées d'une façon qui montre que ce n'était pas le cas.

Nous ne pouvons pas accepter que le Gouvernement français ou toute autre puissance nucléaire continue d'avoir le droit de poursuivre des essais nucléaires dans notre région. Si ces essais nucléaires sont sans danger, qu'ils les fassent chez eux.

Le Forum du Pacifique sud a convenu récemment de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique sud, conformément au Traité de Rarotonga. Ce traité représente un progrès modeste sur une question difficile.

Mon gouvernement espère que des consultations plus complètes pourront être organisées pour trouver des mesures visant à protéger le Pacifique sud de la contamination nucléaire.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous vivons dans un monde où la situation économique des pays développés a des incidences très marquées sur le bien-être et les perspectives de développement des pays en développement. Cela, d'ailleurs, est établi avec particulièrement d'éloquence dans les derniers numéros du World Economic Outlook préparé par le Fonds monétaire international, ainsi que dans le Trade and Development Report de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous vivons certes sur la même planète, mais la puissance économique n'appartient qu'à quelques-uns. Mon gouvernement s'est félicité de la session extraordinaire historique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la crise économique en Afrique. Nous appuyons tous les efforts visant la solution de la crise. Mais nous ne devons pas oublier que la faim, la crise de la dette et l'instabilité des marchés des produits de base sont des phénomènes mondiaux qui ont des incidences mondiales.

Les propositions tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et d'autres organisations internationales bien avant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'accède à l'indépendance. La nécessité de progrès est aussi urgente maintenant qu'elle l'était lorsque ces propositions ont été formulées. Mais, jusqu'à présent, peu a été fait.

Certaines améliorations modestes ont été apportées au niveau régional, et parfois même, au niveau multirégional. On peut citer à titre d'exemple la contribution faite à la coopération Nord-Sud par la Convention de Lomé. Mon gouvernement est également impressionné par les avantages économiques et autres qu'ont tirés les peuples de l'Asie du Sud-Est de leur coopération régionale entre les membres de l'ANASE. Nous nous félicitons de l'intérêt croissant que les membres de l'ANASE, à la fois individuellement et collectivement, portent au Pacifique sud.

Dans le Pacifique sud, mon gouvernement et d'autres ont insisté pour qu'on accorde une attention plus grande à la structure existante et à la nécessité de restructurer les relations dans la région. Nous avons recherché particulièrement activement la création d'une organisation régionale unique. L'idée d'avoir une organisation régionale unique pour le Pacifique sud est importante non seulement parce que nous souhaitons rationaliser les activités des organisations existantes mais parce que nous voulons établir des relations plus novatrices de coopération entre les pays développés et les pays en développement de la région.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous ne pouvons plus accepter les thèses de type colonial qui sous-tendent la constitution, la structure et les activités de la Commission du Pacifique sud.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne voulons pas empêcher les gouvernements ou les autres parties intéressées dans les pays métropolitains de jouer un rôle constructif dans la région. Mais nous sommes opposés à toute rivalité entre grandes puissances dans le Pacifique sud. Nous ne pouvons pas accepter de domination étrangère.

M. Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous prenons acte de l'intérêt croissant que manifeste le Gouvernement de l'Union soviétique vis-à-vis de notre région. Nous nous félicitons des contacts accrus entre les pays de l'ANASE et les pays du Forum.

Nous espérons que le Gouvernement des Etats-Unis jouera un rôle positif dans le règlement des difficultés qui subsistent entre l'Association américaine Tuna-Boat et les pays du Forum à propos des pêcheries de la région.

Nous espérons que le Gouvernement français répondra aux préoccupations internationales que suscitent ses activités dans le Pacifique sud. Nous attendons avec impatience le jour où une organisation régionale unique fournira le cadre et les moyens d'une coopération constructive fondée sur l'égalité souveraine et le respect mutuel entre tous les gouvernements ayant des intérêts dans la région. Mon gouvernement espère qu'une telle organisation pourra aborder un large éventail des problèmes Nord-Sud, et ce sur une base régionale : je pense notamment à l'assistance, au commerce, aux investissements et à toutes les autres formes d'assistance mutuelle. Les Gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande sont déjà engagés dans un vaste dialogue sur divers problèmes économiques et autres qu'ils poursuivent avec les pays insulaires du Forum.

Nous aimerions que d'autres pays s'associent de façon plus constructive aux activités en cours dans la région. L'assistance en faveur du développement devrait être remplacée par la coopération en faveur du développement. Mon gouvernement est actuellement en train d'examiner avec le Gouvernement australien des propositions concrètes sur le problème. Nous voudrions qu'en temps utile un vaste éventail de problèmes soient abordés et que le nombre des participants s'accroisse. Le Groupe de pointe mélanésien a déjà pris des mesures pour accroître les efforts communs afin d'endiguer l'entrée illégale de stupéfiants dans notre région. Nous réaffirmons encore notre volonté d'accroître nos efforts.

Le Pacifique sud est heureusement pacifique non seulement par son nom mais dans la pratique si on le compare à d'autres régions troublées du monde. Les peuples de la région veulent qu'il en soit toujours ainsi. Notre indépendance doit être respectée. Les pays insulaires du Forum ont besoin d'aide pour mettre en valeur leurs ressources naturelles et leur potentiel humain afin de devenir véritablement autosuffisants. Nos relations avec les autres pays doivent être restructurées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.*

* Le Président assume la présidence.

Mme MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est rassurée de voir que cette quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'avère difficile, est dirigée par un homme de votre compétence, originaire d'un pays avec lequel nous entretenons des liens d'amitié et de coopération dans plusieurs instances, y compris le Commonwealth et le Groupe des pays les moins développés, où le rôle du Bangladesh est hautement apprécié.

Nous devons également remercier S. Exc. M. Jaime de Piniés pour la manière très digne et efficace avec laquelle il a dirigé la quarantième session historique de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également du retour du Secrétaire général qui est maintenant rétabli. Nous avons plus que jamais besoin de son expérience et de sa sagesse.

Si l'année dernière a été une année de réflexion et de réaffirmation de notre foi, cette année est sans aucun doute celle de l'action et des réformes, en fait une année de bilan. La question la plus urgente est la survie de cette organisation dans les meilleures conditions d'efficacité. De petits Etats comme le nôtre ont besoin de l'Organisation des Nations Unies et ont toujours partagé la conviction, si souvent exprimée au cours de ce débat, que l'Organisation des Nations Unies devrait devenir une organisation de sécurité collective véritablement efficace. Tout en restant fidèles à notre conviction, nous constatons que cet objectif est loin d'être réalisé. En tant que petit pays, nous devons faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies non seulement surmonte sa crise actuelle mais en retire une force accrue. Le Groupe des Dix-Huit, dont nous avons appuyé la création, a sérieusement oeuvré à cette fin. Ma délégation estime qu'étant donné les contraintes imposées à ce groupe et compte tenu des véritables divergences politiques qui existent sur la question des réformes, le rapport produit constitue un pas en avant très constructif et utile. Nous appuyons les éléments qui ont fait l'objet d'un consensus et, en ce qui concerne le chapitre 6, nous appuyons la réforme de la présentation budgétaire et du processus de prise de décision. Nous espérons que l'Assemblée parviendra à un consensus qui permettra de tenir compte aussi bien des opinions des principaux collaborateurs que de celles des petits pays. Nous sommes encouragés par les commentaires du Secrétaire général qui figurent au document A/41/663 indiquant que "le Secrétaire général a veillé à ce que le Secrétariat soit en mesure de mettre ce processus en route dès que seront connues les décisions de l'Assemblée générale". Dès lors, il nous appartient à

Mme Mauala (Samoa)

tous de faire notre travail. Quant à nous nous sommes optimistes. Nous comptons que cet optimisme ne sera pas anéanti et que les principaux contributeurs ne contreront pas nos efforts en différant leurs paiements.

Le Secrétaire général recourt, dans son rapport annuel, à une analogie frappante, selon laquelle :

"il faut empêcher que ne soit mis en pièces le filet de protection que l'Organisation des Nations Unies constitue pour la sécurité mondiale."

(A/41/1, p. 19)

Aux Samoa, nous avons un dicton à peu près similaire; nous disons que "le filet de pêche qui s'est emmêlé pendant la nuit sera démêlé le matin". Ainsi, aussi difficiles et épineux que soient les problèmes, nous estimons qu'ils peuvent être résolus avec bon sens et en toute bonne foi. Ainsi le filet pourra être réparé. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de rétablir la confiance dans cette organisation et dans son rôle.

Si l'on aborde cette question dans un contexte plus vaste, ma délégation estime qu'il est déplorable qu'en cette Année internationale de la paix les régions troublées du globe connaissent si peu de paix véritable.

En Afrique du Sud, il n'y a pas de paix pour les enfants qui croupissent dans les prisons et il n'y aura aucune perspective de paix tant que le Gouvernement sud-africain restera sourd aux cris de souffrance et aux nombreuses mises en garde qui lui ont été adressées. Des avertissements émanent également du Groupe des sages du Commonwealth. Nous appuyons les propositions du Commonwealth qui prévoient des mesures et nous estimons qu'il est impérieux que la communauté internationale continue à exercer des pressions.

Nous souhaitons également que la Namibie connaisse la paix, soit libérée de l'occupation illégale de l'Afrique du Sud et occupe la place qui lui revient dans la communauté internationale, grâce au Plan de l'Organisation des Nations Unies.

Les forces étrangères demeurent toujours en Afghanistan et les enfants ne peuvent pas jouer paisiblement puisque seules les bombes leur servent de jouets.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq traîne lamentablement et provoque la mort de nombreux jeunes qui n'ont pas connu la paix pendant leur courte existence.

Le Liban est encore déchiré de façon tragique par une guerre fratricide toujours alimentée par l'extérieur, et aucune paix n'est en vue.

Mme Mauala (Samoa)

Au Kampuchea démocratique, une population qui n'a pas connu la paix depuis des générations souffre encore. Des forces étrangères sont toujours sur place et, en dépit des efforts déployés par l'ANASE et des nouvelles propositions en huit points présentées par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, il n'y a pas eu de réaction positive et la paix semble bien éloignée.

Mme Mauala (Samoa)

En Corée, le peuple est encore divisé et ne connaît pas la paix. Nous appuyons la réunification pacifique de la Corée et, comme mesure intérimaire, l'admission des deux Corée aux Nations Unies, qui devrait augmenter les possibilités de contacts pacifiques entre elles. En Amérique centrale, malgré les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, nous ne sommes pas encore près de parvenir à la paix. Le processus de paix au Moyen-Orient est arrêté et le conflit arabo-israélien se poursuit. Les chances de parvenir à la paix resteront faibles tant que des négociations directes, avec la participation de toutes les parties concernées, ne seront pas entreprises. Pendant ce temps, les forces de maintien de la paix des Nations Unies, symbole même de nos efforts pour maintenir la paix, sont attaquées, au mépris flagrant de nos aspirations collectives à la paix. Enfin, le terrorisme se généralise et il n'y a aucune garantie de paix pour qui que ce soit sur cette terre.

Bien que le Secrétaire général et ses représentants aient fait des efforts constants pour que l'esprit de cette Année de la paix ait une influence sur la situation actuelle - et il y a quelques lueurs d'espoir - il ne sera pas possible d'instaurer la paix tant que des pays continueront de bafouer les principes de la Charte.

Dans notre partie du monde, les membres du Forum du Pacifique sud ont pris des décisions pour préserver la paix et la sécurité dans la région. Au cours de leur réunion l'année dernière, les chefs de gouvernement du Forum ont adopté le Traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires et au cours de la réunion de cette année, ils ont adopté trois protocoles où ils demandent aux cinq principaux Etats nucléaires de respecter le Traité. Nous nous félicitons de la réaction internationale favorable au Traité et nous sommes heureux de voir que plusieurs Etats dotés d'armes nucléaires sont prêts à signer les protocoles. Nous demandons instamment à ceux qui n'ont toujours pas répondu qu'ils reconnaissent le bien-fondé de nos vives préoccupations de signer dès que possible ces protocoles et de les respecter.

On pense parfois que le Pacifique sud est une région paisible, encore vierge et à l'abri des problèmes du monde. Mais on oublie que notre région, plus que toute autre, a été utilisée comme terrain d'essai par des Etats dotés d'armes nucléaires. On a également envisagé d'en faire une décharge publique où l'on déverse les déchets nucléaires. Les pays du Pacifique sud sont tous résolument

Mme Mauala (Samoa)

opposés à une telle utilisation de notre environnement. Nous sommes indignés de voir que le Gouvernement français procède toujours à des essais d'armes nucléaires sur l'atoll de Mururoa, alors que nous ne cessons de lui demander d'y mettre fin.

Ces essais ont lieu au coeur même de la Polynésie. En tant que pays polynésien, le Samoa déclare depuis longtemps que si ces essais ne sont pas dangereux et s'ils sont d'une telle importance pour la sécurité de la France, celle-ci devrait les faire sur son territoire, afin que nous ne risquions pas de connaître de catastrophes ou de dommages irrémédiables, aussi bien pour nous que pour notre environnement.

Cette crainte ressentie très vivement par les petits Etats insulaires du Pacifique, à cause de la fragilité de notre environnement et de la vulnérabilité de nos peuples face à une catastrophe nucléaire, aux essais ou au déversement des déchets, est également celle de l'autre côté des océans, des Etats qui ont un environnement semblable. C'est ce qu'a indiqué clairement il y a quelques jours M. Lester Bird, premier ministre d'Antigua-et-Barbuda, petit pays insulaire frère, lorsqu'il a déclaré :

"Dans les Caraïbes, nous avons de bonnes raisons de sympathiser avec les Etats frères du Pacifique qui ont été affligés pendant des années par les essais nucléaires de grands Etats et par le déversement de déchets nucléaires. Nous partageons les craintes profondément enracinées des Etats insulaires du Pacifique à l'égard des effets médicaux à long terme de l'exposition aux radiations et de la contamination de l'environnement, y compris les ressources biologiques de la mer et les récoltes alimentaires, qui peuvent être les conséquences néfastes de l'activité nucléaire."

(A/41/PV.19, p. 68)

Toutes nos craintes sont justifiées et c'est pour cette raison que pendant de nombreuses années, nous avons participé aux efforts déployés ici pour encourager la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Nous estimons que c'est là l'une des mesures les plus urgentes à prendre pour ralentir la course aux armements et réduire le danger nucléaire. Nous continuons d'insister pour qu'une telle mesure soit prise ainsi que d'autres afin d'arrêter la course aux armements.

Nous sommes encouragés par le fait que deux projets de convention dans le domaine de la sécurité nucléaire ont été mis au point au cours de la dernière réunion à Vienne de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et que les

Mme Mauala (Samoa)

superpuissances semblent disposées à les respecter. Elles doivent se rendre compte, à la lumière des catastrophes qu'elles ont toutes deux subies au cours de cette année, qu'aucune nation, aussi puissante soit-elle, n'est invincible technologiquement ni à l'abri d'une erreur humaine. Nous avons été affligés par ces tragédies et les pertes en vies humaines qu'elles ont entraînées. Cependant, nous espérons que ces expériences montreront aux superpuissances qu'il faut absolument qu'elles oeuvrent ensemble pour mettre au point une technologie susceptible d'assurer la sécurité et l'avancement de l'humanité et d'éliminer les armes nucléaires et les risques de catastrophe nucléaire sur cette terre.

Le succès de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et sur la sécurité et le désarmement en Europe, ainsi que le sommet qui va avoir lieu en Islande ce week-end, sont pour nous source d'espoirs et nous formons le voeu qu'ils se réalisent.

L'année dernière, nous avons commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette année, au Samoa, considérant l'oeuvre de décolonisation accomplie en 25 ans par les Nations Unies - et nous fêterons l'an prochain nos 25 ans d'indépendance - nous tenons à féliciter les Nations Unies pour leurs réalisations remarquables dans ce domaine et pour le rôle extrêmement positif qu'elles ont joué dans notre région et dans d'autres parties du monde.

Toutefois, dans le Pacifique sud, le processus n'est toujours pas terminé. Nous songeons avec inquiétude à ceux qui n'ont pas encore réalisé les aspirations de leurs peuples, qui veulent prendre part à ce processus historique et se joindre à nous en tant que membres à part entière de la communauté du Pacifique.

Nous sommes très heureux de voir que les peuples de la Micronésie ont pu exprimer librement leur point de vue, et sous la supervision de missions des Nations Unies qui comprenaient des représentants de pays du Pacifique sud. Ainsi, les principes de la Charte et de la résolution 1514 (XV) sont respectés, et c'est pour cette raison que les pays du Forum se prononcent résolument pour la fin de la tutelle. Nous nous félicitons de la décision prise par le Conseil de tutelle le 28 mai de cette année à cet égard.

Cependant, en Nouvelle-Calédonie, les Nations Unies n'ont pas encore joué un rôle actif dans le processus de décolonisation et les dirigeants du Forum, au cours de leur dernière réunion, ont décidé de demander la réinscription de la

Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes dont s'occupent les Nations Unies. Cette décision reflète les préoccupations du Forum qui voudrait voir

"... une transition pacifique vers une Nouvelle-Calédonie indépendante, conformément au droit naturel et aux aspirations de la population autochtone et d'une manière qui garantisse les droits et intérêts de tous les habitants de cette société multiraciale."

Les membres du Forum ont exprimé leur déception de voir que le Gouvernement français actuel semble revenir sur certains des engagements pris conjointement par toutes les parties en Nouvelle-Calédonie, en vue d'accorder l'indépendance à ce territoire, et vouloir maintenant le conserver comme territoire français.

Les dirigeants du Forum ont souligné l'importance d'un dialogue véritable entre toutes les parties concernées, y compris la France, et leur volonté de poursuivre leurs efforts à cet égard. Il faut espérer que la participation des Nations Unies non seulement renforcera ces efforts mais de plus aidera la Nouvelle-Calédonie à exercer son droit légitime à l'autodétermination sous le contrôle des Nations Unies. Nous estimons que cela est essentiel pour la paix et la stabilité de la région du Pacifique sud.

Nous nous félicitons de l'appui apporté par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Harare à cette mesure et nous espérons pouvoir travailler avec les délégations des non-alignés ici pour obtenir le plus large appui des Membres de cette organisation.

Au cours de cette session de l'Assemblée générale, nous commémorerons le vingtième anniversaire de l'adoption des deux Pactes des droits de l'homme. Malheureusement, les droits de l'homme sont encore violés de la façon la plus odieuse, à notre honte à tous. Dans ce domaine, comme dans d'autres que j'ai mentionnés, et d'autres que je n'ai pas pu traiter, faute de temps, il faut être constamment vigilant. Les Nations Unies ont tant de choses à faire et tant d'êtres humains ont besoin de leur aide que nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

Au Samoa, nous sommes fermement convaincus qu'avec l'aide de Dieu et grâce à nos propres efforts, nous pourrons redonner à cette organisation l'image qu'en avaient ses fondateurs il y a 41 ans.

M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) :

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer tout d'abord la satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir présider cette session de l'Assemblée générale. Le Bangladesh est un pays non aligné, qui a une grande tradition de lutte pour la cause de la paix et de la justice. Ceci, joint à vos excellentes qualités de diplomate, nous apporte l'assurance que les affaires importantes qui devront être débattues au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale seront traitées avec objectivité.

Je désire aussi dire au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, combien nous sommes heureux de le voir pleinement rétabli, et l'encourager dans la réalisation de la tâche difficile que lui impose la phase critique que traverse notre organisation.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur d'Espagne, S. Exc. M. Jaime de Piniés, pour l'efficacité et le sens de la justice dont il a fait preuve à la tête de la dernière session de l'Assemblée.

En dépit des énormes efforts déployés tant par le Nicaragua que par les pays qui font partie du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima, en dépit aussi des déclarations solennelles du Mouvement des pays non alignés et de nombreux autres pays du monde, qui ont condamné la politique interventionniste et l'utilisation illégale de la force par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua, en dépit encore de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 27 juin 1986, qui a condamné cette politique illégale et ordonné qu'il y soit mis fin immédiatement, la spirale de la guerre se poursuit.

Cette réalité irréfutable a conduit le Groupe de Contadora et le Groupe de Lima à déclarer, il y a neuf jours à peine, que :

"... La crise s'aggrave de jour en jour en Amérique centrale, et le risque de guerre grandit chaque jour."

Quatre jours après cette déclaration, un jeune membre de l'armée qui défend la souveraineté nationale du Nicaragua a abattu un avion américain, dont l'équipage était composé d'Américains et qui transportait une grande quantité d'armes et divers types d'explosifs, achetés grâce aux fameux "100 millions" que le gouvernement Reagan, avec la complicité du Congrès américain, a affectés au massacre systématique de notre peuple, dans une sale guerre mercenaire qui fait de l'Amérique centrale le laboratoire d'essai des nouveaux moyens de guerre qui

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

permettront aux Etats-Unis de combattre les aspirations à l'indépendance, à l'autodétermination et à une véritable démocratie des peuples de l'Amérique latine et du monde.

Combien de fois nombre de représentants ici présents ont-ils entendu l'ambassadrice des Etats-Unis nous accuser d'être paranoïaques parce que nous affirmions que l'agression contre notre pays était une agression perpétrée par les Etats-Unis! Nous savons tous que le leurre et le mensonge, unis à la menace de l'emploi de la force, sont des instruments essentiels de la politique étrangère du gouvernement Reagan. Que l'on ne se vexe pas de notre affirmation; notre objectif n'est pas de vexer qui que ce soit. Nous disons la vérité sans ambages, parce que la paix, objectif fondamental de la politique du Nicaragua et aspiration universelle, nous oblige à parler clairement. Les faits ont montré que nous ne sommes pas des paranoïaques. Le gouvernement Reagan ne fait pas seulement fi des principes de notre Charte, il ment également. Comme l'a établi la Cour internationale de Justice :

"... les Etats-Unis d'Amérique, en entraînant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les forces contras, et en encourageant, appuyant et assistant de toute autre manière des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci, ont, à l'encontre de la République du Nicaragua, violé l'obligation que leur impose le droit international coutumier de ne pas intervenir dans les affaires d'un autre Etat;" (S/18221, p. 137)

La contribution du gouvernement Reagan à l'ambition impérialiste séculaire a été de redécouvrir la possibilité d'utiliser les citoyens d'autres pays pour livrer les guerres de l'impérialisme. C'est ainsi qu'il prétend régler sur le plan politique le prix du sacrifice de vies américaines, en tirant parti du fait qu'il est déjà parvenu à tromper l'opinion de nombreux Américains, qui assistent avec une indifférence alarmante au génocide d'autres peuples, en particulier s'ils appartiennent à ce que l'on appelle le tiers monde.

C'est ainsi que, dans cette guerre que livre le Gouvernement américain au peuple du Nicaragua pour, selon les termes du président Reagan, "le mettre à genoux", il y a déjà plus de 30 000 victimes. Néanmoins, malgré la nature mercenaire de cette guerre, cette politique criminelle du gouvernement Reagan a déjà entraîné la mort d'au moins cinq Américains, sans compter ceux qui ont péri dans l'accident récent d'un avion de la CIA au Texas, et ceux qui sont tombés au Honduras, au Costa Rica et en El Salvador.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Depuis qu'un avion américain a été abattu récemment au Nicaragua, le 5 octobre dernier, nous tenons le premier prisonnier qui a été clairement identifié comme conseiller militaire américain en El Salvador. Personnellement, j'ai eu en mains le livret fourni par la force aérienne salvadorienne, avec sa photographie, et qui l'accrédite comme tel. Bien sûr, ce prisonnier américain sera remis aux tribunaux compétents pour être jugé conformément aux lois du Nicaragua, avec toutes les garanties juridiques correspondantes.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Lorsqu'il a comparu devant la presse nationale et étrangère, hier jeudi, à Managua, le prisonnier américain Eugène Hasenfus a déclaré qu'il travaillait pour la CIA; que ses responsables directs étaient deux Américains d'origine cubaine, Max Gomez et Ramon Medina, membres de la CIA qui coordonnent en El Salvador la presque totalité des transports aériens d'armes, de munitions et de vivres destinés aux mercenaires contre-révolutionnaires. Il a expliqué par ailleurs comment les territoires du Costa Rica, d'El Salvador et du Honduras servaient de bases de départ des opérations menées par la CIA contre le Nicaragua, tout cela selon ses dires, avec l'accord des autorités de ce pays.

Malgré tous les subterfuges et les mensonges auxquels a recours l'administration Reagan pour dissimuler sa politique criminelle à l'égard du Nicaragua bien que le Gouvernement des Etats-Unis, sans le déclarer officiellement, se livre à une guerre d'agression contre le Nicaragua dans le cadre de laquelle l'incurie des mercenaires de Reagan les a obligés à participer de plus en plus directement à ces actions, et malgré toutes les pressions possibles et imaginables exercées sur différents pays d'Amérique centrale par ceux qui ont transformé l'utilisation systématique du chantage en instrument essentiel de politique étrangère, le monde comprend parfaitement que les Etats-Unis livrent une guerre d'agression sale, illégale et immorale contre le Nicaragua avec pour objectif unique de faire en sorte que ce pays se soumette à l'idée de souveraineté limitée et accepte - condition sine qua non - de servir d'arrière-cour, ce que d'autres pays pourraient accepter mais que le Nicaragua n'acceptera jamais. Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être les ennemis des Etats-Unis; pas plus que nous ne sommes ni ne voulons être leur arrière-cour. Nous défendons notre indépendance totale, parce que c'est seulement ainsi que nous pourrions instaurer des relations respectueuses qui rendent l'amitié possible.

Je voudrais à nouveau évoquer la déclaration de Contadora du 1er octobre courant, qui dit :

"Ceux qui croient en un règlement militaire de ce problème n'en connaissent pas les dimensions véritables. Nous souhaitons appeler l'attention sur les dangers qui nous menacent : l'extension du conflit, l'aggravation des affrontements, la guerre...

L'Amérique latine ne veut pas qu'au nom de la sécurité ou de la démocratie, on sacrifie les principes de la liberté et de la non-intervention...

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

... La tâche d'éviter la guerre en Amérique centrale incombe à tous les gouvernements et à tous les responsables politiques résolus à défendre la cause de la paix." (A/41/662, p. 2 et 3)

La décision du Gouvernement des Etats-Unis d'envoyer des conseillers militaires américains pour entraîner les mercenaires contras témoigne que l'administration Reagan demeure décidée à semer la mort et la destruction. Cette décision, qui s'ajoute à celle de confier la direction de la guerre à la CIA ainsi qu'à celle d'envoyer 100 millions de dollars de plus aux mercenaires, ne peut que prolonger "les souffrances d'une guerre interminable", comme cela a été dit dans un éditorial publié dans l'édition d'hier du New York Times.

Une grande partie - la majorité - du peuple américain en est consciente, comme le montrent tous les sondages d'opinion effectués sur ce thème. Quatre anciens combattants américains et héros de la guerre ont décidé de clamer cette vérité en lançant un appel chrétien à la paix. Bien qu'ils en soient à leur quarantième jour de grève de la faim, leurs voix n'ont pas été entendues par ceux qui ont commandité l'assassinat d'un peuple et n'ont pas honte de prétendre le faire au nom des saints Evangiles.

Je dis au président Reagan et au secrétaire d'Etat Shultz : où que vous soyez, nous exigeons ici, depuis l'enceinte des Nations Unies, et au nom du Dieu en qui vous dites croire, et en qui mon peuple et moi croyons vraiment, que vous cessiez la guerre, respectiez l'arrêt de la Cour internationale de Justice, mettez votre politique étrangère en conformité avec les normes consacrées par la Charte des Nations Unies car, pour puissants que vous soyez, ne croyez pas que vous soyez dotés d'autres droits que ceux que Dieu a donnés à chaque homme et à chaque nation. Nous vous reconnaissons coupables, et un jour il vous faudra rendre compte devant le Seigneur de tout le sang versé et de toutes les souffrances qui ont été infligées à tant d'innocents par votre insatiable soif de domination. Nous vous tenons responsables d'avance des souffrances qu'auraient à endurer les grévistes de la faim qui luttent pour la paix et que votre folie a ignorés jusqu'à maintenant. Bien sûr, les Etats-Unis sont riches et puissants et ils peuvent se moquer de tous les tribunaux de la terre, mais l'heure a sonné pour vous de craindre la justice implacable du Dieu de la paix et de la vie car de celle-ci, croyez-moi messieurs, vous ne pourrez ni vous moquer ni vous soustraire.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Les Etats qui font partie de l'Organisation des Nations Unies savent les initiatives multiples dont le Nicaragua a été l'auteur pour parvenir à une solution pacifique et conforme au droit international du différend qui existe entre le Nicaragua et les Etats-Unis. De même, des appels multiples ont été lancés au Gouvernement américain afin qu'il abandonne sa politique illégale d'intervention et de force contre le Nicaragua et qu'il mette sa conduite en harmonie avec les normes du droit international comme cela incombe à une superpuissance mondiale, membre permanent du Conseil de sécurité.

Malheureusement, le nombre de fins de non-recevoir a été égal au nombre d'appels qui ont été lancés. Après l'échec des diverses initiatives de négociations bilatérales, le Nicaragua a décidé d'intenter une action en justice contre les Etats-Unis auprès de la Cour internationale de Justice, organe judiciaire suprême des Nations Unies, dans l'espoir qu'en ayant recours à cette instance il serait possible de parvenir à la paix et au respect auxquels aspirent le peuple du Nicaragua et les autres peuples d'Amérique centrale.

Le 27 juin de cette année, la Cour internationale de Justice, dans un arrêt historique qui représente d'ores et déjà un patrimoine commun à tous les peuples et à toutes les nations de la planète, a condamné clairement et sans réserve les Etats-Unis pour leurs violations multiples et réitérées des principes et normes les plus sacrés de l'ordre juridique international, dans le respect desquels repose la paix mondiale.

Le 27 juin 1986 marque un tournant décisif dans l'histoire du droit international et une nouvelle étape dans le système des Nations Unies. Pour la première fois, dans l'histoire de notre organisation, le plus haut tribunal de justice condamne une grande puissance qui, ironiquement, se proclame paladin de l'ordre juridique international. Il condamne les Etats-Unis pour leur politique illégale d'intervention et de force au préjudice d'une nation petite et pauvre comme le Nicaragua, qui, pour défendre son droit inaliénable à l'indépendance et à l'autodétermination, ne peut compter que sur la volonté indestructible de son peuple, sur la solidarité des nations et des peuples du monde et, plus particulièrement, sur la loi, la justice et la morale internationales.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La communauté internationale n'a peut-être pas encore eu le temps d'apprécier l'impact énorme et l'importance que cet arrêt de la Cour internationale de Justice a pour l'avenir des relations internationales et de l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation est fondée sur certains principes dont le respect est essentiel à l'existence même des Nations Unies, à moins que nous voulions que l'Organisation ait le même destin que la malheureuse Société des Nations. A l'heure actuelle, il est clair que la paix et la sécurité internationales reposent sur le respect scrupuleux des objectifs et principes de la Charte qui sont l'égalité souveraine des Etats, l'indépendance politique et l'autodétermination des peuples, le refus du recours à la force dans les relations internationales, la non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures d'autres Etats et le règlement pacifique des différends internationaux.

Il ne serait pas exagéré d'affirmer que l'histoire des relations internationales et des Nations Unies se divise en deux grandes périodes, avant et après le 27 juin 1986. Si les Etats-Unis d'Amérique acceptaient de respecter cet arrêt de la Cour internationale de Justice, la liberté fleurirait dans le monde et chaque peuple pourrait s'appuyer sur la richesse de sa propre culture pour faire progresser l'humanité vers un développement politique, économique et social sans précédent. Par contre, le non-respect de cet arrêt par les Etats-Unis signifierait que cette superpuissance a choisi la guerre, et les ténèbres de la violence s'étendraient à l'ensemble de la planète. Notre organisation et le rêve de paix et de liberté qu'elle représente se trouveraient dans une situation semblable à celle qu'a connue l'humanité dans les années 30.

Après l'arrêt du 27 juin 1986, le Nicaragua s'est vu conforté dans les thèses qu'il avait toujours soutenues. Je crois d'ailleurs opportun de rappeler l'une des déclarations que le Nicaragua a intégrée au dossier soumis à la Cour internationale de Justice le 30 avril 1985 :

"Il est significatif que ce soit seulement dans le cadre de la Cour internationale de Justice que le Nicaragua puisse affronter les Etats-Unis à égalité sans que le résultat du différend soit affecté par la puissance militaire et économique écrasante de l'adversaire. Le Nicaragua demande à la Cour internationale de Justice non seulement d'affirmer ses droits légaux mais aussi d'empêcher l'administration de la justice internationale d'être pervertie aux mains des puissants."

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Pour que justice lui soit faite, le Nicaragua s'est adressé à cette haute instance où tous les Etats sont égaux, indépendamment de leur degré de développement ou de leur puissance. Justice a été faite et, tenant compte de la grande importance de cet arrêt, il convient de rappeler un certain nombre des attendus de la Cour. Le Tribunal a clairement fait remarquer que l'adhésion d'un Etat à telle ou telle doctrine ne représente pas une violation du droit international coutumier et que soutenir le contraire priverait de sens le principe fondamental de la souveraineté des Etats qui est le fondement de l'ensemble du droit international.

La Cour a déclaré également que la violation du droit international commise par les Etats-Unis lors de leurs actes d'agression contre le Nicaragua ne peut être justifiée ni par la légitime défense collective, puisque les conditions qui la rendraient nécessaire ne sont pas remplies, ni par un prétendu droit des Etats-Unis à adopter des contre-mesures qui supposent le recours à la force face à une éventuelle intervention du Nicaragua en El Salvador. Par ailleurs, les Etats-Unis ont été incapables de donner des preuves de leurs accusations répétées contre le Nicaragua concernant une prétendue intervention du Nicaragua en El Salvador, malgré, comme l'a reconnu la Cour internationale de Justice, la mise en place par les Etats-Unis dans la région de ressources techniques considérables pour localiser, surveiller et intercepter le trafic terrestre, maritime et aérien, avec l'aide active des gouvernements prétendument concernés.

La destruction de l'avion américain C-123 sous matricule N-4410-F de Miami et, depuis le 23 août dernier, le matricule HP-824 d'El Salvador ainsi que les documents qui ont été trouvés à bord et les déclarations du prisonnier américain survivant, ont permis de dénoncer un autre mensonge flagrant des Etats-Unis. El Salvador, loin d'être une victime comme le prétend le Gouvernement américain, est en fait l'une des trois principales bases d'agression impérialiste contre le Nicaragua. Ces mêmes déclarations ainsi que les documents découverts montrent une fois encore la participation des Gouvernements d'El Salvador, du Honduras et du Costa Rica à la guerre mercenaire qui permet au Gouvernement américain de refuser au Nicaragua et à l'ensemble de l'Amérique centrale l'exercice du droit à l'autodétermination.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La détermination du Gouvernement des Etats-Unis dans sa politique illégale de recours à la force contre le Nicaragua et le développement alarmant des forces militaires au Honduras obligent le Nicaragua à continuer ses préparatifs militaires pour défendre son indépendance, son droit à l'autodétermination et son intégrité territoriale. L'une des conséquences les plus graves de la politique américaine en Amérique centrale est la militarisation disproportionnée et injustifiée de la République soeur du Honduras qui transformé ce pays en gigantesque base militaire des Etats-Unis.

La prétendue assistance au Honduras est passée de 10 millions de dollars en 1982 à près de 313 millions en 1986. Depuis 1979, on a construit 27 bases militaires américaines, 11 pistes et bases aériennes à usage militaire ainsi que plusieurs dizaines d'autres types d'installations militaires. Les effectifs militaires sont passés de 23 000 hommes à près de 50 000. La force aérienne du Honduras est devenue et de loin la plus puissante de la région, passant de 137 avions et hélicoptères de combat en 1982 à près de 330 appareils aériens en 1986, parmi lesquels des F-5, avions les plus sophistiqués de toute la région, ainsi que des avions de transport C-130, les plus grands dont dispose la région. De même, les Etats-Unis ont remis au Honduras plus de 500 pièces d'artillerie lourde, passant de 240 pièces en 1982 à 750 en 1986. A tout cela, il faut ajouter les blindés qui, en 1982, représentaient 70 véhicules et qui aujourd'hui comptent plus de 200 chars et véhicules blindés. On voit donc que l'accroissement du matériel militaire reçu par le Honduras, un des pays les plus pauvres d'Amérique latine, a été de 300 p. 100 en cinq ans seulement.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

L'importance que revêt le coût total de ces armements et de l'aide militaire fournie ainsi que l'infrastructure mise en place ne peut être pleinement comprise si l'on ne mentionne l'existence d'accords militaires de grande envergure entre les Etats-Unis et le Honduras, la conclusion de nouveaux traités de défense et surtout le fait que le Honduras n'est victime d'aucune agression ni d'aucun conflit armé qui puisse justifier une telle militarisation. En outre, nous pouvons dire qu'en vertu de ses pactes militaires avec les Etats-Unis, le Honduras peut aisément se passer de tout cet appareil militaire exagéré, puisque sa sécurité extérieure est largement garantie par la puissance militaire américaine. Si donc la défense n'en est pas le motif, on peut dès lors s'interroger sur les objectifs et les fins d'un renforcement militaire aussi impressionnant dans un pays aussi pauvre que le Honduras.

Toute cette infrastructure militaire, tous ces avions de combat, ces chars, ces radars ne sont pas là pour défendre la souveraineté du Honduras mais pour servir de fer de lance à une agression contre le Nicaragua et d'élément déstabilisateur dans toute la région de l'Amérique centrale. En outre, ils servent à camoufler l'aide militaire, l'entraînement et les directives dont ont besoin les forces mercenaires basées dans ce pays.

Il faut que la communauté internationale soit informée des préparatifs militaires à grande échelle qui ont actuellement lieu au Honduras, car c'est là que, depuis des années, le spectre de la guerre et l'intervention menacent les peuples d'Amérique centrale. Si les Nations Unies et toutes les nations éprises de paix ne réagissent pas rapidement, ces agressions dont les peuples d'Amérique centrale sont victimes déboucheront à coup sûr sur un conflit prolongé et très grave dont l'Amérique centrale, l'Amérique latine et le monde seront le théâtre.

Le Gouvernement du Nicaragua estime que l'application méthodique et constante de la règle du droit international constitue sa première ligne de légitime défense. C'est pourquoi, bien qu'il défende par les armes sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale, le Nicaragua a recouru à la Cour internationale de Justice afin qu'elle lance un appel aux principaux responsables de l'agression dont il est victime ainsi qu'à leurs principaux complices et alliés pour qu'ils recouvrent leur bon sens et reviennent à un comportement civilisé.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Le Nicaragua continuera d'insister pour que ces normes de comportement civilisé président au règlement des différends internationaux. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché, en saisissant la Cour internationale de Justice contre le Honduras et le Costa Rica, à exercer notre droit de légitime défense en utilisant notre tout premier moyen de défense : le droit international. Nos deux voisins ont reconnu qu'ils avaient permis à des bandes mercenaires financées, organisées, dirigées et aidées par les Etats-Unis d'utiliser leurs territoires, pour y perpétuer principalement d'innombrables actes terroristes contre la population civile du Nicaragua. C'est ainsi que les Gouvernements du Honduras et du Costa Rica non seulement ont transformé leurs territoires respectifs en sanctuaires pour bandes de mercenaires et terroristes, mais sont devenus eux-mêmes des agresseurs aux côtés de l'agresseur principal.

Le drame que connaît l'Amérique centrale se répète dans d'autres parties du monde : en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Méditerranée. Ces conflits, dont souffre profondément le tiers monde, ne doivent pas nous faire oublier la responsabilité qui nous incombe à tous face au danger le plus grave que connaît aujourd'hui l'humanité : le danger de guerre nucléaire. L'initiative prise en mai 1984 par l'Inde, la Grèce, le Mexique, la Suède et la Tanzanie, qui a été récemment confirmée par le message d'Ixtapa, constitue un effort précieux destiné à faire entendre notre voix aux puissances nucléaires afin qu'elles prennent conscience de l'obligation qui leur incombe de tenir compte, dans leurs négociations, des intérêts vitaux de tous les peuples du monde.

Afin d'instaurer et garantir la paix et la sécurité internationales, il est essentiel d'empêcher que la menace nucléaire s'étende à l'espace extra-atmosphérique, de mettre un terme à tous les essais d'armes atomiques et d'ouvrir la voie à des négociations sur une réduction importante des arsenaux nucléaires, dans le cadre d'un désarmement général et complet. Nous formons le vœu qu'au cours de leur rencontre qui aura lieu demain, le président Reagan et le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, prennent en considération cet appel universel en faveur de l'élimination totale des essais nucléaires, et que cette rencontre se traduise par des progrès concrets dans le domaine de la détente et du désarmement.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Ces mêmes forces qui aujourd'hui cherchent à saper l'ordre juridique international, qui méprisent la Cour internationale de Justice, qui contrecarrent les efforts de négociation régionale et qui font planer sur nos peuples le spectre de la guerre, sont les mêmes qui cherchent à saper les fondements de notre organisation, en recourant au chantage financier. Le rapport présenté par le Groupe de 18 experts intergouvernementaux contient certaines recommandations qui peuvent s'avérer extrêmement utiles si l'on veut faire davantage d'économies et renforcer l'efficacité de l'Organisation. Cela ne doit toutefois pas être un prétexte pour céder aux intérêts de ceux qui cherchent à modifier une structure démocratique, qui confère aux Nations Unies leur force, ou à imposer des mécanismes de décision qui menaceraient l'Organisation de paralysie.

Aux problèmes et aux préoccupations que je viens de signaler, il convient d'ajouter un autre élément qui interpelle à l'heure actuelle les pays en développement : la situation économique critique internationale. Les tendances actuelles de l'économie mondiale portent à conclure que loin de disparaître le sous-développement historique qui nous a été légué ne fait que se renforcer. L'endettement extérieur, les prix des produits de base, les termes de l'échange, les taux d'intérêt, les barrières commerciales protectionnistes, les courants négatifs de capitaux - termes autrefois utilisés seulement par des experts - font aujourd'hui partie du vocabulaire quotidien de nos peuples et de leurs dirigeants. Ces derniers savent fort bien que de l'élimination des tendances négatives de ces termes dépendent les possibilités d'emploi, d'éducation, de progrès social; bref, d'une vie plus digne. En revanche, leur détérioration engendrerait le chômage, le marasme économique, la misère et, souvent, la mort.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Malheureusement, cette détérioration est la tendance qui prévaut aujourd'hui, et qui traduit dans toute son ampleur l'injustice et l'iniquité qui caractérisent les relations économiques internationales actuelles.

La dette extérieure est le problème le plus grave auquel sont confrontés actuellement les pays en développement. Les politiques d'ajustement que nos peuples se sont vu imposer afin de leur faire payer les intérêts de la dette n'ont fait qu'élargir le fossé entre les pays développés et les pays en développement. La dette est un problème de caractère politique et ce n'est qu'en abordant ce problème sur ce plan que l'on pourra en trouver la solution.

L'existence en Afrique australe du régime exécrable de l'apartheid représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Le régime de l'Afrique du Sud, outre qu'il assassine son peuple et lui inflige la ségrégation, pratique le terrorisme d'Etat contre les pays de première ligne, et occupe également le vaste et riche territoire de la Namibie, soumettant son peuple à un régime d'exploitation identique à l'apartheid. Il ne fait aucun doute que des sanctions globales et obligatoires constituent le seul moyen pacifique et efficace laissé à la communauté internationale pour mettre fin à ce régime. La politique d'"engagement constructif" doit être abandonnée immédiatement.

La communauté internationale doit exiger que les Etats-Unis renoncent à fournir une aide aux mercenaires de l'UNITA, dans leur campagne en vue de déstabiliser le Gouvernement légitime de la République d'Angola.

Nous tenons à réaffirmer notre solidarité active avec la South West Africa People's Organization (SWAPO), représentant unique et légitime du peuple de Namibie.

Le Moyen-Orient reste une des régions où la paix et la sécurité internationales se trouvent menacées au plus haut point. Tant que les Etats-Unis continueront d'apporter leur appui inconditionnel à Israël, les possibilités d'escalade et d'expansion de ce conflit iront en s'aggravant.

Le Nicaragua estime que toute tentative de régler le problème du Moyen-Orient sans garantir les droits inaliénables du peuple palestinien sera vouée à l'échec. De même, nous pensons que la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant unique et légitime du peuple palestinien, est essentielle au succès de toute initiative menée dans la région afin de parvenir à une paix juste et durable.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Chypre, pays frère, est victime d'une occupation étrangère qui menace son unité et son statut de pays non aligné. Nous sommes en faveur, à cet égard, de l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Il y a quelques mois, la Méditerranée a été le théâtre d'une attaque condamnable et injustifiable des Etats-Unis contre la Libye. Face à de tels actes de terrorisme, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire de la Méditerranée une zone de paix, de sécurité et de coopération.

Le Nicaragua tient à apporter son soutien aux efforts déployés par les pays de l'Indochine pour engager un dialogue qui puisse aboutir à une solution négociée des problèmes de la région.

Le Nicaragua se déclare en faveur d'une solution rapide au conflit lamentable entre deux pays frères, l'Iran et l'Iraq, tous deux membres de notre mouvement des pays non alignés, une solution qui, pour être permanente, devra être juste et se conformer aux principes du droit international, du non-alignement et de la Charte des Nations Unies. Les souffrances des peuples de ces deux pays doivent prendre fin.

En Afghanistan, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution politique négociée qui respecte le droit à l'autodétermination du peuple afghan.

Le Nicaragua appuie fermement la réunification pacifique de la Corée et le retrait des troupes nord-américaines du sud de la péninsule.

Le Nicaragua rappelle sa solidarité avec la République arabe démocratique sahraouie et réaffirme que la situation au Sahara occidental en tant que problème colonial ne peut être réglée que par l'application de la résolution 1514 (XV) qui garantit au peuple frère sahraoui son droit légitime à l'autodétermination dans le cadre de la résolution 104 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, malgré la lutte inflexible menée par nos peuples, il existe encore des peuples qui se voient refuser le droit légitime à l'indépendance par le biais de l'application de diverses techniques plus ou moins sophistiquées propres au colonialisme. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple portoricain dans sa juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Nous appuyons également de façon ferme et inébranlable la République soeur de l'Argentine dans sa légitime revendication de souveraineté sur les îles Malouines.

En El Salvador, les justes aspirations de ce peuple n'ont pas été respectées. La politique impérialiste empêche une solution négociée au conflit actuel, solution dont se sont faits les défenseurs les combattants du Front de libération nationale Farabundo Martí et du Front démocratique révolutionnaire. Cette politique doit cesser, afin de garantir au peuple frère salvadorien son droit légitime à l'autodétermination.

C'est parce que le Nicaragua révolutionnaire a toujours parlé clairement et sans ambiguïté; parce que nous défendons et défendrons toujours les idéaux de nos héros; parce que nous poursuivons une politique de principes et non d'intérêts particuliers; parce que nous sommes non alignés; parce que nous sommes anti-impérialistes, anti-apartheid, anti-colonialistes; parce que nous sommes du côté de la vérité et de la justice; et parce que nous défendons la paix, que notre peuple est actuellement victime d'une guerre cruelle et prolongée d'agression.

Nos principes irritent les puissants; c'est pourquoi ils nous imposent la guerre. Cependant, nous sommes disposés à poursuivre la lutte afin de trouver les moyens d'entente qui nous permettraient d'aboutir à la paix, mais une paix digne, non une paix par soumission, et non la paix des cimetières.

En attendant, si l'on continue à nous imposer la guerre, que les peuples du monde sachent que jamais nous ne renoncerons à nos droits, jamais nous ne trahisons tant de peuples qui voient aujourd'hui une lumière d'espérance dans notre révolution, car, ainsi que le disait notre héros Sandino :

"Ma cause est la cause de mon peuple, la cause de l'Amérique, la cause de tous les peuples du monde."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat général. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Conformément au désir de l'Assemblée de réduire le débat et de terminer de bonne heure, je répondrai brièvement à la multitude d'accusations malveillantes et fausses qui ont été faites par le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

Ni la logique tortueuse ni les grands élans oratoires qui caractérisent la déclaration du Nicaragua ne sauraient détourner qui que ce soit de deux problèmes cruciaux : la répression sandiniste du peuple du Nicaragua et la subversion sandiniste des voisins du Nicaragua. Ils ne sauraient davantage cacher l'absence de réponse aux questions posées par l'ambassadeur Walters au représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité le 30 juillet, lors du dernier épisode des efforts incessants du Nicaragua pour utiliser les Nations Unies comme forum de propagande sandiniste.

L'une de ces questions cruciales a trait à la résistance nicaraguayenne. Nous avons tous entendu les Sandinistes parler de la résistance démocratique comme étant, au mieux, un outil des Etats-Unis. Nous avons également entendu plusieurs références à la Cour internationale de Justice. Nous espérons, mais en vain, qu'il serait fait référence aux conclusions de la Cour internationale de Justice, selon lesquelles la résistance est une force indépendante absolument pas contrôlée par les Etats-Unis. Que les dirigeants actuels du régime nicaraguayen, ceux qui ont volé une révolution populaire authentique et qui l'ont remplacée par une tyrannie dictatoriale, comprennent donc que l'opposition interne à leur régime est réelle!

Qu'est-ce qui est à l'origine de cette opposition? La réponse est simple : beaucoup de Nicaraguayens sont dégoûtés par cette vile trahison de leur révolution. La résistance démocratique est l'expression politique de ce dégoût. Comment le régime explique-t-il que la résistance ait survécu et prospéré alors même qu'elle n'a bénéficié pratiquement d'aucune aide extérieure d'aucune sorte? Comment le régime explique-t-il que les rangs de la résistance aient continué d'augmenter, que sa force et son efficacité se soient accrues au cours des deux dernières années, période durant laquelle le régime sandiniste a reçu des quantités extraordinaires de chars, d'hélicoptères, d'artillerie et autre équipement militaire de ses alliés soviétiques et du bloc soviétique, alors que la résistance n'a reçu qu'une aide non militaire?

M. Okun (Etats-Unis)

Le représentant du Nicaragua a essayé de monter en épingle l'incident de l'avion qui a été abattu avec, selon le Nicaragua, des citoyens américains à bord. Le personnel du Consulat américain n'a toujours pas donné confirmation du statut exact de la personne emprisonnée, du fait qu'il n'a pas été en mesure de le vérifier, chose que le gouvernement sandiniste s'efforce de retarder, probablement pour se donner le temps de décider comment il pourrait au mieux manipuler les faits au profit de sa machine de propagande internationale. Les Sandinistes l'ont déjà fait parader devant la presse à quatre reprises. C'est un prisonnier, cela est évident; il est complètement sous leur contrôle. Il ne peut parler librement; dans de telles conditions, rien de ce qu'il dit ne saurait par conséquent être accepté comme étant l'expression exacte de ses opinions.

Les Sandinistes ont également montré tout le mépris que leur inspire un comportement humain décent par la manière théâtrale avec laquelle ils ont livré les dépouilles des deux Américains à notre ambassade à Managua, hier. Mon gouvernement a déclaré clairement et sans équivoque que

"L'avion et l'équipage en question n'ont aucun lien d'aucune sorte avec le Gouvernement des Etats-Unis et ni le vol, ni l'avion, ni l'équipage ni le chargement n'ont été financés par le Gouvernement des Etats-Unis."

Il a déclaré en outre que

"Aucun avion américain ne ravitaille la résistance démocratique nicaraguayenne. La loi interdit ce genre de vols et nous nous conformons à la loi."

Par conséquent, concentrons-nous sur la véritable question : comment assurer la réconciliation nationale et la démocratie dans un pays gouverné par une dictature aussi peu coopérative? Comme le processus de Contadora l'a expressément reconnu dans son Document d'objectifs de 1983, la réconciliation nationale et la démocratie sont les conditions essentielles d'une paix durable en Amérique centrale. Que les Sandinistes le reconnaissent!

Dans les déclarations éloquentes qu'ils ont prononcées devant l'Assemblée, les pays voisins du Nicaragua ont manifesté avec courage leur volonté de vivre dans la paix. Que les Sandinistes respectent cet appel! Quelqu'un ici peut-il encore douter que, à moins que les Sandinistes n'ouvrent le dialogue avec l'opposition démocratique, qu'ils mettent fin à leurs actes de subversion contre leurs voisins et qu'ils acceptent la paix dans la région, la guerre civile au Nicaragua et le conflit se poursuivront? Je ne crois pas que quiconque puisse en douter.

M. Okun (Etats-Unis)

Ce n'est pas seulement en ce qui concerne les événements en Amérique centrale que la déclaration du représentant du Nicaragua démasque la véritable nature de la politique sandiniste. Il s'est efforcé de présenter la riposte américaine aux actes répétés de terrorisme de la Libye comme étant "condamnables et injustifiés". Injustifiés? Les victimes innocentes des grenades lancées dans les aéroports de Rome et de Vienne sont-elles le fruit de notre imagination? A propos de l'Afghanistan, je relève qu'il réclame un règlement politique, mais il n'a pas dit un mot au sujet de l'invasion et de l'occupation de ce pays par une armée étrangère - pas le moindre mot, pas même une larme de crocodile pour le règne du droit international lorsqu'il s'agit de l'Afghanistan.

Il y a une réponse à tous les points que j'ai soulevés. Le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui s'efforcent de trouver un règlement pacifique aux problèmes créés par le Nicaragua et ses mentors. Cela signifie une solution régionale globale soumise à une procédure de vérification fiable et assortie d'obligations imposées en même temps à tous les participants, et pas seulement ceux qui sont menacés par les forces militaires démesurées et les activités de déstabilisation du régime sandiniste. Cela signifie également que la réconciliation interne doit intervenir simultanément, conformément au processus démocratique. Si ces mesures étaient prises, la paix pourrait être rétablie dans cette région déchirée par les querelles.

Mon gouvernement est disposé à collaborer à tous les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

M. de KEMOULARIA (France) : Le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a tenu au sujet de la présence française dans le Pacifique, et notamment du territoire de la Nouvelle-Calédonie, des propos excessifs, erronés et délibérément hostiles à mon pays. De tels propos de la part de cette délégation ne sont malheureusement pas nouveaux dans cette enceinte. La France regrette que le représentant d'un pays avec lequel elle souhaiterait maintenir des relations d'amitié et de coopération puisse les tenir à nouveau.

La délégation française a déjà eu l'occasion de rétablir la vérité et d'écarter des allégations aussi infondées. Elle s'abstiendra donc de s'engager dans un débat avec un interlocuteur qui se refuse aussi manifestement à l'objectivité. A cet égard, je me permettrai de lui rappeler, entre autres faits élémentaires, que les essais français ne se déroulent pas - je dis bien "pas" - dans l'atmosphère, comme il l'a laissé entendre. Je ferai également observer au

M. de Kémoularia (France)

porte-parole des Samoa que ces essais sont effectués en territoire français, dans des conditions de sécurité et d'innocuité, qui ont été soulignées en 1983 par le rapport de la Mission Atkinson, composée d'éminentes personnalités scientifiques de la région même du Pacifique sud.

M. MELENDEZ (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : A propos des déclarations formulées aujourd'hui par la délégation du Nicaragua, je tiens à porter à votre connaissance, Monsieur le Président, et à la connaissance également des délégations ici présentes que le Gouvernement d'El Salvador rejette catégoriquement l'idée selon laquelle il serait impliqué dans les faits qui sont à l'origine des accusations selon lesquelles le territoire salvadorien serait utilisé comme base aux fins d'intervention dans les affaires intérieures des pays, et notamment celles du Nicaragua, ou d'approvisionnement des forces antisandinistes.

M. Melendez (El Salvador)

Les allégations selon lesquelles le pilote salvadorien était au service des forces armées d'El Salvador sont également fausses. A aucun moment cette personne n'a été au service du Gouvernement d'El Salvador. Comme nous le savons tous, le trafic illégal d'armes échappe au contrôle de nombreux pays, notamment pour les petits pays comme El Salvador qui ne disposent réellement pas des ressources nécessaires pour pouvoir exercer un contrôle efficace sur ce type d'activités.

Je voudrais demander maintenant au Gouvernement actuel du Nicaragua s'il ne se souvient pas de la façon dont le Mouvement sandiniste a été approvisionné pendant la période de la lutte contre le somozisme.

Cependant, lorsque le Gouvernement nicaraguayen affirme que nous sommes des "prétendues victimes" et que le Gouvernement des Etats-Unis veut nous faire passer pour des victimes dans la situation qui règne en Amérique centrale, nous pouvons dire que, effectivement, oui, nous sommes victimes d'une ingérence dans nos affaires intérieures. Je peux l'affirmer, et donner non pas un seul mais plusieurs exemples des activités menées par le Gouvernement nicaraguayen, qui utilise son territoire pour appuyer des groupes armés en El Salvador.

El Salvador considère qu'il n'est pas la victime supposée des menées interventionnistes mais que la permanence de faits et d'actions, qui sont connus du Gouvernement d'El Salvador et de la communauté internationale et même reconnus et confirmés par le Président du Nicaragua, constitue une réalité, et a eu pour effet de prolonger en El Salvador un conflit qui empêche notre peuple de parvenir à la paix et à la stabilité, ainsi que le drame et les souffrances qu'il connaît depuis plus de six ans.

Je tiens également à dire que, à en juger par l'exemple des personnes qui se livrent à ce type d'activités en territoire nicaraguayen, un mercenaire n'a ni morale ni principes. Par conséquent, il peut, si des pressions sont ou non exercées sur lui ou dans son propre intérêt, faire des déclarations qui sont préjudiciables à d'autres pays et qui, logiquement, compte tenu des problèmes qui existent au Nicaragua et des problèmes qui existent dans la région de l'Amérique centrale, sont utilisées de façon malveillante pour essayer de compromettre le Gouvernement d'El Salvador et le discréditer sur le plan international.

Le Gouvernement salvadorien est en train de mener des enquêtes pour déterminer exactement ce que sont les faits et prendre les mesures qui s'imposent pour que notre territoire ne puisse, ni aujourd'hui ni demain, servir de base à une

M. Melendez (El Salvador)

agression quelconque contre d'autres pays, conformément à l'engagement que nous avons pris de respecter le principe de non-intervention consacré dans la Charte des Nations Unies.

Je voudrais rappeler que le Président de la République, M. José Napoleón Duarte, a déclaré à la presse que le Gouvernement d'El Salvador n'a participé en aucune façon aux activités menées contre le Nicaragua et que la personne en question n'a jamais été au service de notre gouvernement.

Par conséquent, les prétendues imputations selon lesquelles cette personne aurait pu être identifiée comme ayant un lien quelconque avec l'armée salvadorienne sont sans fondement. Nous pensons que, dans ces cas, les personnes qui font partie de groupes qui agissent illégalement au service de causes - bonnes ou mauvaises - déterminées, ne possèdent normalement aucun type d'identification. Il en serait de même pour tout étranger qui se trouverait dans une situation semblable partout ailleurs.

Voilà pourquoi nous repoussons toutes accusations selon lesquelles El Salvador pourrait être impliqué de quelque façon que ce soit aux derniers événements intervenus au Nicaragua.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : La déclaration que je vais faire dans l'exercice de mon droit de réponse sera très brève, car j'aurai l'occasion de m'étendre plus tard sur les observations que j'ai à faire.

Nous ne sommes pas surpris par la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a faite à l'Assemblée, qui contient des accusations contre le Costa Rica, accusations qui s'accompagnent toujours des arguties de propagande habiles employées par le régime de Managua, et qui sont bien connues de tous ici.

Comme le Président du Costa Rica l'a dit récemment à l'Assemblée :

"Le Gouvernement du Nicaragua a accusé mon pays devant la Cour internationale de Justice de La Haye d'une prétendue complicité dans des actions guerrières à partir du territoire du Costa Rica. ...

Nous allons nous rendre à la Cour de La Haye pour nous défendre. Nous connaissons déjà les manoeuvres publicitaires du régime de Managua. Nous sommes las des dialogues qui prêtent à des interprétations fausses; nous sommes las des promesses trompeuses de négociations." (A/41/PV.9, p. 8)

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Le Président du Costa Rica a exprimé la réalité d'un pays sans armes et qui ne veut pas s'armer car il ne croit ni en la guerre ni en la violence ni en la domination d'autres Etats voisins grâce à la supériorité des armes. Nous croyons dans des actions pacificatrices comme celle du processus de Contadora. Le Costa Rica a mis ses espoirs dans les résultats positifs des efforts du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui. Le Costa Rica continuera d'appuyer ces efforts tant qu'existera une lueur d'espoir. Il faut lutter pour que la pensée, les paroles et les actes des gouvernements soient aussi en harmonie dans le monde des relations internationales. Le Costa Rica sait que l'écart entre ce qui se dit ici et ce qui se fait n'a fait que s'agrandir au cours de ces dernières années. Mais le Costa Rica aura aussi à La Haye la possibilité de réfuter les accusations du régime de Managua.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, étant donné que vous assumez la présidence depuis 10 heures ce matin, je ne veux pas accabler l'Assemblée de nouveaux faits.

Je voudrais simplement faire remarquer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue indépendante en 1975 et que, en octobre de la même année, notre pays est devenu un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. En 1978, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé à fournir à l'Assemblée des informations sur la question de la Nouvelle-Calédonie. C'est au prix de grandes difficultés que nous avons exposé la cause de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple de la Nouvelle-Calédonie.

De nombreuses informations, de nombreux faits et analyses de ces faits et de nombreuses prédictions établies à partir de ces faits nous portent à croire que la Nouvelle-Calédonie est un territoire colonial suivant la définition qu'en donnent les résolutions de l'Assemblée qui ont été universellement acceptées - comme, par exemple, la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la résolution 1541 (XV), qui fait état des principes de l'autodétermination. La Nouvelle-Calédonie est située à 20 000 kilomètres de la France. La population parle des langues qui n'ont rien à voir avec le français et ses traditions culturelles ne sont pas celles de la culture française.

Etant donné que ma délégation envisage de faire une déclaration à l'Assemblée au titre du point 19 de l'ordre du jour, relatif à la question de la Nouvelle-Calédonie, je me réserve de lui fournir, à ce moment-là, de plus amples informations à cet égard.

M. MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la France a cité à nouveau le rapport de la mission scientifique sur les essais nucléaires français dans le Pacifique. Il a de nouveau affirmé qu'il est procédé à ces essais dans des conditions de sécurité absolument sûres. Ce n'est pas vrai. Le rapport de la mission de 1983 ne donne pas de telles assurances. En fait, le groupe scientifique a fait une brève visite et n'a pas pu procéder à une étude complète du programme d'essais nucléaires français; en tout cas, on ne peut en prédire les effets à long terme. Les conclusions de la France selon lesquelles ces essais peuvent se poursuivre sans danger ne reposent donc sur rien.

Je voudrais ajouter que l'on procède à ces essais dans notre région, au coeur de la Polynésie, comme je l'ai dit dans ma déclaration. Ce qui est fondamental ici, c'est que la France n'a pas le droit d'imposer au Pacifique sud un programme d'essais nucléaires, auquel nous sommes absolument et totalement opposés.

M. MARTINEZ ORDONEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation voudrait intervenir très brièvement pour se référer aux remarques qu'a faites, devant l'Assemblée, le Ministre des relations extérieures de la République soeur du Nicaragua.

Dans son intervention, il a avancé certains chiffres statistiques erronés concernant la croissance de l'armée hondurienne et l'acquisition d'importantes quantités d'armes, certaines d'entre elles dont on n'a même jamais entendu parler dans mon pays. Je tiens à déclarer catégoriquement que ces chiffres ne reflètent pas la vérité. Mais même s'ils la reflétaient, dans le cadre des débats que nous avons eus au Groupe de Contadora, mon pays a maintes fois déclaré qu'il est disposé à fixer une limitation des armements de chacun de nos pays, qui permette notre coexistence fraternelle. C'est le Nicaragua qui ne veut pas d'une telle limitation.

En ce qui concerne le nombre de soldats, qui a plus que doublé selon le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, le Honduras a également déclaré à maintes reprises qu'il est disposé à fixer un plafond à un niveau qui favorise la coexistence pacifique en Amérique centrale. Nous continuons d'inviter le Gouvernement du Nicaragua à procéder de même, pour que la paix règne en Amérique centrale.

Par ailleurs, le Ministre du Nicaragua reconnaît effectivement que la paix règne à l'intérieur du Honduras, mais il devrait reconnaître que les Honduriens ne fuient pas la situation qui existe dans notre pays, parce qu'il n'y a pas de réfugiés honduriens dans aucun pays. Le Nicaragua ne pourrait en dire autant.

M. Martinez Ordonez (Honduras)

Mon pays, avec une générosité toute fraternelle, partage ses maigres ressources avec des milliers de réfugiés nicaraguayens qui traversent notre frontière précisément en raison de la situation d'injustice sociale dont ils sont victimes dans leur pays.

Le Honduras, par ailleurs, rappelle devant cette assemblée que, s'il est indispensable, pour parvenir à la paix en Amérique centrale, que le dernier conseiller étranger quitte notre pays, eh bien le Honduras est prêt à prendre cette décision au moment même où le Nicaragua sera disposé à agir de même et à signer avec nous l'Accord de Contadora, dans le cadre d'un plan qui soit vérifiable et qui limite l'accumulation excessive d'armes qui, avec l'aide du bloc soviétique, s'est produite au Nicaragua depuis que la révolution a expulsé de ce pays le dictateur Somoza.

M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Il se fait tard et je ne vais pas abuser de la patience des représentants ici présents. Je ne vais donc pas utiliser pleinement notre droit de réponse. Je dis cela, parce que nous n'estimons pas nécessaire de répondre aux accusations qui ont été faites par des pays qui, malheureusement, ne font que répéter les mensonges dont se servent les Etats-Unis pour essayer de justifier, devant l'opinion publique américaine et devant le monde, ce qui ne saurait être justifiable, autrement dit leur politique de force et d'agression pratiquée contre le Nicaragua, que la Cour internationale de Justice a déclarée illégale et comme violant les principes du droit international coutumier.

Malheureusement, un pays qui a une tradition démocratique et pacifiste et qui pourrait jouer un rôle constructif - comme protagoniste dans la crise centraméricaine - semble s'être lancé dans une croisade idéologique dont l'inflexibilité renie le pluralisme dont il s'enorgueillit et fait le jeu des intérêts qui alimentent les flammes de l'affrontement et de la guerre en Amérique centrale.

Je dis que je ne vais pas utiliser pleinement mon droit de réponse car il y a deux faits qui n'ont guère besoin d'être explicités : l'un est l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 27 juin dernier, qui déclare illégales les activités militaires et paramilitaires des Etats-Unis contre le Nicaragua et qui affirme que ces actes doivent prendre fin immédiatement. L'autre fait est l'incident récent de l'avion américain chargé d'armes, abattu en territoire nicaraguayen, et les déclarations d'Eugène Hasenfus, conseiller militaire nord-américain en El Salvador, membre de l'équipage de l'avion, et aujourd'hui prisonnier au Nicaragua.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Au lieu de venir ici répéter les mensonges classiques et pratiquer la désinformation, la délégation des Etats-Unis devrait donc s'efforcer de répondre avec clarté aux sénateurs et députés américains, aux divers groupes de l'opinion publique et aux médias de ce pays qui exigent, à juste titre, des explications sur les déclarations d'Hasenfus et sur les preuves apportées par le Gouvernement du Nicaragua sur la participation de la CIA et du Pentagone dans ces opérations. De tout cela se dégage une seule conclusion : le président Reagan et son gouvernement, dans leur obsession d'attiser le feu en Amérique latine, par leur politique d'agression contre le Nicaragua, non seulement violent l'ordre juridique international mais aussi leurs propres lois internes, devenant ainsi criminels non seulement aux yeux de la communauté internationale mais encore aux yeux de leur propre peuple.

De cette même façon, le représentant des Etats-Unis pourrait trouver une réponse à la question qui a été posée, à savoir comment les contras ont pu survivre pendant ces deux dernières années, alors que l'aide officielle américaine avait été supprimée ou s'était limitée à une assistance purement humanitaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier représentant ayant intervenu dans l'exercice de son droit de réponse. Comme je l'ai dit, nous avons conclu le débat général.

Au terme de ce débat général, j'aimerais tout d'abord remercier toutes les délégations du concours qu'elles ont apporté à la présidence, concours qui s'est exprimé concrètement puisque nous avons terminé le débat avec une séance de moins que prévu. Tous les orateurs ont pu prendre la parole le jour fixé, sans qu'il ait été nécessaire de prolonger excessivement les réunions ou de prévoir des séances de nuit. J'ai été impressionné par le sérieux et l'attitude constructive qui se sont manifestés au cours du débat, de même que par les tentatives novatrices de réduire les coûts et le temps, comme celles de l'Angola et du Royaume-Uni. D'autres, peut-être, souhaiteront imiter cet exemple à l'avenir, non seulement pour le débat général de l'année prochaine mais peut-être déjà durant les délibérations sur d'autres questions de l'ordre du jour à la présente session.

Nous avons entendu 12 chefs d'Etat ainsi que 137 autres orateurs, dont sept premiers ministres, huit premiers ministres adjoints, trois ministres divers et 103 ministres des affaires étrangères.

Le Président

Il ne fait aucun doute que tout ce qui a été dit aura une grande influence sur l'issue de nos débats. J'ai particulièrement été impressionné par le fait que la situation critique que traverse notre organisation a été largement reconnue et que les Membres souhaitent relever ce défi avec détermination afin que la présente session donne naissance à un instrument plus efficace, plus crédible et plus utile qui permette la réalisation des objectifs de la Charte.

Nous avons donc terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A la suite de consultations, nous sommes parvenus à un accord général, à savoir que les séances de l'Assemblée devraient commencer à 10 h plutôt qu'à 10 h 30 de façon à assurer une organisation efficace des travaux de l'Assemblée.

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.